

CONVENTION D'ADHESION DE SOUTIEN AU NOM LIEU DESTINEE AUX ETABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS



- Fiche de Renseignement -

Votre structure ou association compte, parmi son public, des personnes en situation de handicap psychique, de souffrance psychique et/ou d'exclusion sociale : devenez partenaire pour permettre à vos bénéficiaires d'être accompagnés par l'équipe pluridisciplinaire du Nom Lieu, à partir de leurs affinités avec le numérique, au sein d'un espace de co-working protégé et partagé avec des professionnels et à vos équipes de se former aux pratiques usages cliniques des outils numériques.

Structures du médico-social, structures d'insertion, structures de soins : adhérer au Nom Lieu, c'est soutenir l'initiative innovante du Nom Lieu et lui permettre de se pérenniser dans le temps mais aussi être soutenu de votre côté par une équipe de professionnels inter-disciplinaire dans votre quotidien auprès de vos publics.

Nom de la structure adhérente et/ou de l'association :

.....

Représentée par
(Nom et Prénom) :

.....

Adresse :

.....
.....
.....
.....

Téléphone :

E-mail :

CONVENTION D'ADHESION DE SOUTIEN AU NOM LIEU DESTINEE AUX ETABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS

Nom du responsable du service et coordonnées du ou des référents Nom Lieu dans ma structure :

- Responsable :Tel :Mail :
.....

- Référent 1 :Tel :Mail :
.....

- Référent 2 :Tel :Mail :
.....

Article 1. Contexte

..... et Le Nom Lieu se sont donnés comme objectif de mener en partenariat des actions visant à permettre aux personnes en situation de handicap et souffrance psychique et/ou d'exclusion sociale de s'insérer dans le lien social et professionnel à partir de leurs intérêts pour les domaines du numérique.

Article 2. Objet

Les actions du Nom Lieu soutenues par ses structures partenaires ont pour impact direct :

- L'inclusion sociale et la sortie de l'isolement du public accompagné par Le Nom Lieu.
- L'insertion pré-professionnelle et professionnelle adaptée aux savoirs-faire et difficultés de chacun.
- L'accompagnement sur mesure au un par un sur le long terme.
- Le développement et l'affinement des compétences des jeunes dans les domaines du numérique, le développement de la capacité d'autonomie et le développement de la confiance en soi.
- La formation aux usages et pratiques numérique des professionnels du soin
- La sensibilisation aux troubles psychiques dans les domaines professionnels.

Article 3. Charte déontologique

1. Les principes

Une orientation d'un bénéficiaire au Nom Lieu ne donne pas lieu automatiquement à une admission celle-ci reste à la discrétion de l'équipe de l'association. Cette convention ne dispense pas le processus d'admission classique.

La possibilité pour un bénéficiaire d'arrêter son engagement au Nom Lieu quand il le souhaite et la possibilité du Nom Lieu de mettre fin à l'accompagnement quand il le juge nécessaire.

Tout adhérent à l'association peut participer aux Assemblées Générales et à la vie de l'association.

2. Les engagements du Nom Lieu

- Informer ses partenaires sur les actions mises en places.
- Informer les partenaires sur le développement et l'évolution de l'association.

CONVENTION D'ADHESION DE SOUTIEN AU NOM LIEU DESTINEE AUX ETABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS

- Proposer aux partenaires des formations sur mesures, médiations ou analyse de la pratique dédiés aux pratiques numériques en institution aux tarifs adhérents (remise de 25%).
- Mentionner dans ses bilans et sur ses supports de communication le partenariat avec la structure/ association, adhérente.
- Etre disponible pour des échanges et bilans en équipe avec les partenaires.

3. Les engagements des partenaires

- Communiquer sur le partenariat au sein de l'équipe de la structure.
- Signaler dans leur bilan le partenariat avec Le Nom Lieu.
- Informer Le Nom Lieu de tout changement relatif à l'engagement de la structure.
- L'adhésion annuelle au Nom Lieu est obligatoire pour toute structure qui souhaiterait indiquer des bénéficiaires. Le montant varie de 50 à 1000 euros selon le barème de cotisations défini par le nombre de salarié de la structure.
- L'adhésion atteste d'un engagement et d'un soutien de votre part aux projets du Nom Lieu.

4. Les modalités de mise en oeuvre

La mise en oeuvre de la présente convention sera formalisée par :

- La désignation par..... d'un référent, personne chargée de la communication et de la relation avec Le Nom Lieu.
- Un exemplaire de la convention signée par les deux parties.
- Un règlement par chèque ou virement.
- L'adhésion de soutien de chaque structure sera datée du jour du reçu de paiement et valable pendant un an.

Convention établie en double exemplaire valable pour 1 an à partir de la date de signature

Fait à, le

Signature du Nom Lieu

Cachet et signature de la structure

CONVENTION D'ADHESION DE SOUTIEN AU NOM LIEU DESTINEE AUX ETABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS

Bulletin de Cotisation

Entre Et Le Nom Lieu.....

Moins de 5 salariés par structure	50 euros	
De 5 à 20 salariés	100 euros	
De 20 à 40 salariés	150 euros	
Au delà de 40 salariés	200 euros	
Adhésion type association gestionnaire ayant entre 10 et 30 établissements	1000 euros	

Nom de la structure adhérente :

Représentée par :

Adresse :

Téléphone :

Par chèque, libellé à l'ordre de Le Nom Lieu

Chèque N°..... Date d'émission Banque

Par virement bancaire (IBAN ci-dessous)

Virement N°..... Date de versementBanque

Banque 15589	Guichet 33566	N° de compte 073954299 40	Clé RIB 73
Titulaire du compte : LE NOM LIEU 61 RUE EUGENE LE ROY 33800 BORDEAUX			
Domiciliation : CM BORDEAUX NANSOUTY			
Devise : EUR			
IBAN FR76 1558 9385 6607 3954 2994 073			BIC CMDBRFR20XXX

Suite au paiement un reçu de cotisation vous sera remis.

Date et signature
(cachet de la structure)